

## AU SOMMAIRE

FOCUS MÉTIER du comité

ATTRIBUTION LICENCE JERSEY

LICENCE BULOT DU LARGE

ZOOM sur le PROGRAMME  
SCIENTIFIQUE NOURDEM

TAXE ÉOLIENNE :  
CONCERTATION DES PÊCHEURS

BULLETIN D'INFO ÉOLIEN

## ÉDITO



**Mot du Président Dimitri ROGOFF**

**BIENVENUE DANS LA 5<sup>ème</sup> EDITION DE LA NEWSLETTER DU COMITÉ !**

**2024 a débuté avec de nombreux sujets brûlants, nous continuons à vous tenir au courant des différentes actions du Comité.**

Toute l'équipe du CRP reste à vos côtés pour vous accompagner et défendre vos intérêts. Nos différentes antennes dont celle de Port-en-Bessin avec l'arrivée de notre **nouvelle animatrice d'antenne du Calvados Valérie REYNAUD** sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous guider dans les démarches administratives.

**Préparons la prochaine campagne coquille Saint Jacques ! Cela passe par une valorisation de cette espèce, la 1<sup>ère</sup> espèce en tonnage et en valeur au niveau français !**

**Cela se traduira par la mise en valeur de notre pêche durable de CSJ en continuant à mettre en avant nos produits.**

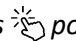
Le From Nord, l'OPN avec le CRPMEM de Normandie travaillent de concert pour une démarche de labellisation MSC de la coquille Saint Jacques Baie de Seine valorisant les efforts de pêche accomplis. Le pilote opérationnel est NFM. L'atout d'une labellisation est de mettre en avant vos engagements pour une ressource durablement gérées et pour une meilleure rémunération de votre travail ! L'ensemble des professionnels pêchant de la CSJ en Baie de Seine peuvent rentrer dans cette démarche pour vendre leur produit en criée avec cette labellisation, la seule véritablement connue par les consommateurs.

**Revoir l'appellation "Noix de Saint Jacques", au niveau mondial**, serait un acte fort pour la valorisation de nos coquilles St Jacques. Ma demande est reprise par le Président du Comité National des pêches, nous activerons les leviers pour aller dans ce sens.

La 2<sup>ème</sup> partie de campagne 2023/2024 se passe mal, les prix décrochent. Cela est accentué par des ventes directes, bien souvent de sur-quotas à des prix inadmissibles, nous devons stopper ces pratiques, un renforcement des sanctions chez les producteurs et chez les mareyeurs sera demandé. Des moyens de suivi plus performants sont à l'étude pour permettre également d'obtenir plus de souplesse sur les jours de pêche.

Les objectifs restent les mêmes : gestion sur le long terme de la ressource, valorisation du produit, et assurer des revenus décents pour l'ensemble de la profession.

Bonne et agréable lecture.

*Pensez à cliquer sur les mains  pour accéder aux liens de l'article !*

## QU'EST CE QUE L'ECOLABEL MSC ?

Le Marine Stewardship Council (MSC) est une organisation qui défend la préservation des ressources marines en s'appuyant sur une approche scientifique grâce à son programme de certification et d'écoblabilisation basés sur 3 principes indissociables :

- la bonne santé du stock,
- l'impact limité des pratiques de pêche sur les écosystèmes,
- un système de gestion efficace et réactif.

**Ce label MSC, reconnu en France, est le gage d'une bonne gestion des stocks, justifiant d'une meilleure rémunération.**

A ce jour, plus de 550 pêcheries sont certifiées MSC "pêche durable" et plus de 20 000 produits de la mer sont labellisés MSC dans 66 pays. En France, 12 pêcheries dont 3 normandes (\*) représentant ainsi 19% des volumes débarqués sont certifiés MSC et plus de 2 300 références sont disponibles. L'écoblabil international est aujourd'hui le plus reconnu.

(\*) Homard du Cotentin et de Jersey (2011, 2016 et 2023)

Hareng Manche Est et Mer du Nord (2015 et 2020)

Bulot de la baie de Granville (2017 et 2023)

<https://www.msc.org/fr>



## FOCUS METIER Découvrons le métier de Valérie REYNAUD, nouvelle animatrice d'antenne du Calvados à Port-en-Bessin



### MISSIONS PRINCIPALES

- Répondre aux interrogations des pêcheurs ;
- Aider et conseiller les professionnels de la pêche dans leurs différentes démarches administratives notamment dans le parcours d'installation du futur armateur ou pour toute demande de droit de pêche ;
- Diffuser les informations nécessaires aux activités du pêcheurs ;
- Participer à l'organisation des différentes réunions regroupant la profession.

**OBJECTIF** : créer un lien et une confiance mutuelle, en étant à l'écoute des préoccupations de chacun.

*“ J'aurai plaisir à aller à votre rencontre et découvrir votre métier ”*

## Autorisation Européenne de Pêche Pays Tiers Jersey



Depuis le Brexit, Jersey a mis en place des droits d'accès et des fishing permits spécifiques par métier, par espèce et par zone. Pour travailler dans les eaux du Bailliage, il est désormais obligatoire de détenir ces droits de pêche. Ces droits sont délivrés par les autorités jersiaises.

Nous rencontrons quelques contraintes à ce sujet :

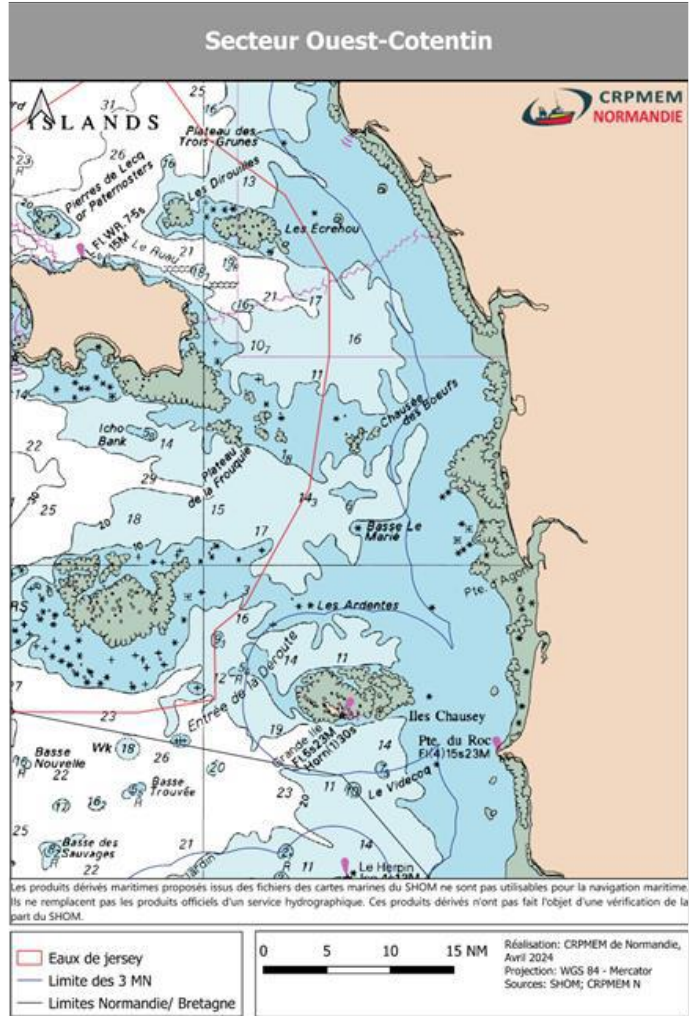
- Attribution une fois par an
- Pas de système d'attribution des droits vacants
- Pas de protocole de changement de navire
- Pas d'encadrement de la gestion des jours de mer

La France a transposé en droit français cette licence d'accès via une AEP pays tiers assortie d'options correspondant au fishing permits dans le respect des plafonds mis en place par Jersey.

Les CRPMEM de Bretagne et de Normandie ont ainsi demandé une délégation de gestion des demandes et de l'instruction. Des critères d'éligibilité et de priorisation ont été proposés par les deux structures, traduisant la volonté de maintenir les équilibres socio-économiques de la Baie de Granville. Ils vont également permettre de dégeler les attributions de droits vacants.

La prochaine étape pour le comité est d'obtenir une gestion des jours de mer au plus proche du terrain.

- ➔ L'objectif est de permettre de la souplesse dans les attributions et donner de la visibilité pour les armateurs !
- ➔ **Une réunion d'information se déroulera vendredi 30 août 2024 à Gouville** pour vous présenter le fonctionnement de ces droits de pêche et vous accompagner dans vos démarches.



**Info**

### NOUVEAU : Licence bulot du large



La licence a été mise en place au printemps avec le CNPM pour encadrer la pêche des bulots au large des 12 milles. Les couples armateur/navire éligibles sont ceux qui détiennent une licence régionale ou ceux qui ont déclaré plus de 10t de bulot au casier entre le 1 janvier 2016 et le 30 juin 2023. Les zones 7d et 7e sont séparées. Les dossiers sont en cours de validation par le CNPM et les armateurs recevront très prochainement leur attestation de licence ou leur refus.

### ZOOM SUR LE PROGRAMME SCIENTIFIQUE « NOURDEM »

Comme chaque année fin juillet, le CRPMEM participe à la campagne NOURDEM (<https://nourdem.ifremer.fr/>) sur le suivi des nourriceries de l'estuaire de Seine.

**OBJECTIF :** mieux connaître et évaluer les fonctionnalités de cet estuaire. L'estuaire est riche en juvéniles, notamment de bars, soles, plies, merlans qui trouvent refuge dans ce secteur lors des premières années de leur vie. L'abondance de ces espèces dépend de la bonne santé de ces milieux.

Les données collectées doivent servir au CIEM pour l'évaluation des stocks de ces espèces.

Voir la synthèse des travaux et les résultats sur notre [site Internet](#)



**Info**

## VALIDITE DE VOTRE TITRE DE PÊCHE

Vous avez jusqu'au 12/09/24 pour valider votre TITRE DE PÊCHE !

VERIFIEZ VOS TITRES sur votre **ESPACE NUMÉRIQUE MARITIME**

- certains titres doivent être transformés, sous conditions, tels les CIN, Certificat de capacité
- les CAP et les Bac Pro ne sont pas des titres maritimes et il faut demander la délivrance des titres correspondant à leurs prérogatives
- s'il est indiqué « non valide », vous devrez cliquer sur le lien pour savoir pour quelle raison : cela peut provenir d'un module à revalider (médical 1, CRO...) ou d'une mise à jour à faire, avec un document CERFA. Pour cela, vous pouvez directement cliquer sur votre espace numérique, une fenêtre s'ouvrira avec le document CERFA à remplir et renvoyer à la DIRM.

Pour tout renseignement, adressez vos questions au service formation de la DIRM par email à :  
ufpm.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

**BESOIN D'AIDE ?** Rapprochez-vous de votre antenne CRPMEM de Normandie.



## TAXE EOLIENNE : CONCERTATION DES PÊCHEURS POUR SA MEILLEURE UTILISATION

En compensation de l'arrivée des parcs éoliens qui empiètent sur les zones de pêche, une taxe éolienne a été créée par l'Etat qui transitera par les organisations professionnelles.

Considérant que cette ressource financière doit revenir aux professionnels, le CRPM de Normandie a fait le choix de **concerter la profession pour écouter ses besoins et recueillir ses idées** pour l'utilisation de cette taxe éolienne. Ainsi, 14 tables-rondes ont été mises en place sur l'ensemble du littoral normand, animées par le cabinet AD ASTRA ADVISORY.

Le calendrier détaillé de ces tables-rondes se trouve sur notre site Internet. Nous vous invitons à vous mobiliser sur ces temps d'échanges et de rencontres afin que votre voix soit prise en compte pour l'emploi de cette taxe au bénéfice de la filière !

L'objectif final du Comité de Normandie est de mettre en place un dispositif adapté et transparent pour financer les projets pour lesquels vous en avez exprimé le besoin, selon les possibilités accordées par la réglementation.

### TABLES RONDES DE CONCERTATION SUR L'UTILISATION DE LA TAXE EOLIENNE



Et vous comment souhaitez-vous utiliser cette taxe éolienne ?

**Voir le calendrier des tables rondes sur notre site Internet**



## Hors-série

## BULLETIN D'INFORMATIONS Eolien en mer en Normandie

### BULLETIN D'INFORMATION - ÉOLIEN EN MER

Le CRPMEM de Normandie continue de vous informer des évolutions des parcs éoliens !

Cette nouvelle édition du hors-série de la Newsletter : Bulletin d'information éolien, permet de regrouper et simplifier régulièrement l'information sur la situation des différents projets éoliens et des procédures d'indemnisation.

Ce bulletin d'information sera mis à jour régulièrement dans l'année.

→ Voir la 1<sup>ère</sup> édition sur notre site Internet

